

Schutz — den Mächtigen zum Trutz » waren nicht leicht zu erfüllen, und auszuwerten. Wenn wir von den Zeiten sprechen, wo Herr Leo Metz im hohen, öffentlichen, politischen Leben gestanden hat, und wir unsere Proletarierwaffen in Escher Angelegenheiten mit blankem Freiheitsmut kreuzten, so war Herr Leo Metz eben klug genug um zu erkennen, daß der Proletensoldat nur bemüht war das allgemeine Volksinteresse seiner Vaterstadt in Ehre und Achtung zu halten. Seine Kampfwaaffe blitzte über jedes Privat- und Parteinteresse, das war seine ihm anvertraute Mission in Escher Angelegenheiten. Wenn die Toten : Hr. Hoferlin als Bürgermeister, die HH. Leo Metz und Jack Stoffel als Schöffen, unser Pulver oft nicht riechen wollten, so waren diese Herren aber ehrlich genug um zu begreifen, daß wir keine Dum-Dum-Geschütze zu Eroberungszwecken für uns aufführten.»

Après la dissolution du Conseil communal, le 23. 7. 1909, Léon Metz se fit réélire le 19 août suivant, mais il démissionna le 28. 10. 1909.

A la Chambre des députés à laquelle Léon Metz appartenait comme député libéral d'Esch depuis le 14. 10. 1875, il donna du lustre, cet homme aux manières amènes, à la stature imposante, au facies distingué relevé par les favoris si classiques pour l'époque.

A la fin du 19^me siècle, et sauf peut-être les socialistes en herbe, tout le monde lui reconnaissait une grande largeur de vue pour un maître de forges.

Mais lorsqu'il mourut en 1928, même le journal socialiste concéda : « Une objectivité distinguée, qui savait également rendre justice au point de vue de l'adversaire, le faisait remarquer à la Chambre comme ailleurs et le hissait au rang des personnalités dirigeantes du parlement. » (8) « Léon Metz était encore un de ces rares et loyaux hommes politiques qui savent planter une borne entre la politique et leurs avantages personnels ; et dût sa famille en pâtir, jamais il ne voulait la favoriser en abusant de ses relations et de son nom. » (9)

Dans le journal catholique nous lisons : « Ses conceptions ne correspondaient pas toujours avec les nôtres mais il faut reconnaître que M. Léon Metz appartenait de tout temps à ces parlementaires qui exposaient leur opinion avec une objectivité distinguée et pleine d'égards tout en respectant la personne et le point de vue de ceux qui ne pensaient pas comme eux. » (10)

Nous faisons suivre quelques faits de son activité parlementaire.

En 1879 la Chambre le désigna comme membre suppléant de la Commission parlementaire instituée pour accélérer l'érection d'un monument à la mémoire de Guillaume II.

Notre grand-oncle Auguste Mullendorff avait Léon Metz en excellente mémoire, car le député Metz fut un des co-signataires de la proposition de loi déposée le 14. 4. 1891 par le député-maire de Diekirch J.-P. Scholtes et ayant pour objet la transformation du progymnase